Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 12 (1867)

Heft: (14): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue

Militaire Suisse

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

SUPPLÉMENT MENSUEL

DE LA

REVUE MILITAIRE SUISSE

Lausanne, le 15 Juillet 1867.

Supplément au n° 14 de la Revue.

SOMMAIRE. — Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant l'introduction de canons rayés de campagne et de position de gros calibre, avec annotations. (Fin.)

MESSAGE DU CONSEIL FÉDÉRAL

A L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE CONCERNANT L'INTRODUCTION DE CANONS RAYÉS DE CAMPAGNE ET DE POSITION DE GROS CALIBRE.

(Fin.)

Il faut de plus tenir compte de l'effet de mire produit par la charge explosive des projectiles creux, ainsi que de la forme des projectiles oblongs, beaucoup plus favorables pour la pénétration dans le but que celle des projectiles sphériques.

Ceux qui n'ont pas confiance dans les chiffres que nous venons d'indiquer seront du moins convaincus de la supériorité des effets produits avec les canons rayés par les résultats pratiques des essais qui ont eu lieu à Thoune le 16 décembre 1865.

On tira à 1150 pas contre un mur haut de 10 pieds, long de 30 pieds, dont la moitié de gauche avait une épaisseur de 2,5 et celle de droite de 3,5 et construit en bonnes pierres calcaires. Afin d'augmenter la résistance de ce mur, on l'avait renforcé par derrière au milieu et aux deux bouts par des contre-forts de 3,5 de largeur et de 2 d'épaisseur.

Sur 20 coups tirés avec le canon lisse de 12 liv. et une charge de 3 liv., 10, sur lesquels 4 avaient préalablement touché le sol, atteignirent le mur. L'effet sut insignifiant. Les entonnoirs produits n'avaient en moyenne que 0'9 de prosondeur et 0'6 de largeur et le mur était fort peu ébranlé ou disjoint.

Là dessus on tira avec le canon de 8 liv. se chargeant par la bouche 25 obus, dont 5 non chargés et 20 chargés en guerre.

Trois de ceux non chargés atteignirent le mur et 2 produisirent des entonnoirs de 1'5 de largeur et de profondeur en même temps que le troisième traversait de part en part la partie du mur ayant 2'5 d'épaisseur.

Sur les 20 obus chargés, 3 traversèrent le mur, les autres le détériorèrent considérablement et produisirent une brèche à son milieu. Les entonnoirs avaient en avant une hauteur de 2' et une profondeur de 2'4.